

DELIBERATION

Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire
Séance du 24 janvier 2020

Président de séance : Yann TRICHARD
Secrétaire de séance : Hedy ZOUAOU

**ACQUISITION DE BIENS IMMOBILIERS A L'ETAGE DU PAQUEBOT
DANS LE CENTRE-VILLE DE SAINT-NAZAIRE NECESSAIRE AU TRANSFERT DU CESI**

Vu le Code de commerce ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le Règlement intérieur de la CCI Nantes St-Nazaire ;
Vu l'avis du Directeur Départemental des Finances Publiques en date du 26 novembre 2019 ;
Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 7 janvier 2020.

Après avoir entendu le rapport du Président relatif au projet d'opération immobilière consistant à acquérir un ensemble de deux immeubles correspondant à une grande partie de l'étage du centre commercial « le paquebot » cadastrés section VD n° 239 (28a76ca) et section VO n°96 (24a75ca). Après réhabilitation, il accueillera à R + 1 l'Ecole d'Ingénieurs du « CESI ». La Maîtrise d'ouvrage est assurée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes St-Nazaire, le démarrage des travaux est prévu pour le mois de Janvier 2021 et sa livraison pour le mois de Mai 2022.

Cet ensemble immobilier, en division lots et volume, est divisé en 21 lots.
La CCI de Nantes St-Nazaire souhaite acquérir les lots mentionnés ci-dessous :

Lots appartenant à la SONADEV :

Lot 20 d'une surface de 172,15 m² ; entrée, bureaux, wc pour un montant de 218.335 €
Lot 43 d'une surface de 84,5 m² ; local Glubs pour un montant de 142.413 €
Lot 45 et 308 d'une surface de 113,5 m² ; local Undiz pour un montant de 195.202 €
Lot 309 d'une surface de 69,5 m² ; local Fleurant pour un montant de 11.656 €

Lots appartenant à la Ville de Saint-Nazaire :

Lot 12 d'une surface de 987 m² ; salle de danse pour un montant de 790.000 €
Lot 80 d'une surface 103 m² ; appartement pour un montant de 82.000 €
Lots 21 – 73 – 81 d'une surface 874 m² ; anciens bureaux ADDRN pour un montant de 787.000 €
Lot 19 d'une surface 89 m² ; salle désaffectée pour un montant de 67.000 €
Lots 14, 87, 88, 89,302, 303, 305, 306, 307 ; coursives pour un montant de 0 €
Lot 90 surface 17 ; entrée du CESI pour un montant de 0 €

Soit la somme totale de 2.077.606 € hors frais de notaire.

Considérant que la ville et l'agglomération de Saint-Nazaire ont engagé depuis 2014 un plan de dynamisation du centre-ville de Saint-Nazaire qui passe par la relocalisation d'activités en cœur de ville, notamment autour de la filière numérique.

Considérant que la Région participe également comme partenaire privilégié à l'élaboration d'un schéma d'enseignement supérieur de recherche et innovation.

Considérant que la CCI Nantes St-Nazaire travaille en étroite concertation avec les collectivités territoriales sur plusieurs projets d'investissements dans le domaine de la formation, la CCI souhaitant ainsi soutenir l'offre de formation au plus près des territoires, notamment pour développer l'apprentissage.

Considérant que, eu égard à la fin programmée de l'exploitation du site de GAVY et des contraintes limitant le développement du CESI locataire de la CCI Nantes St-Nazaire, la CCI Nantes St-Nazaire et Saint-Nazaire Agglomération (CARENE) ont souhaité associer leurs forces pour accompagner le développement de l'école d'ingénieurs du CESI et sa relocalisation dans le centre-ville de Saint-Nazaire, et d'y adjoindre des espaces destinés aux entreprises.

Considérant que le CESI doit ainsi constituer le cœur d'un véritable « Campus numérique », faisant se croiser étudiants, chercheurs, start-ups, salariés et citoyens, afin de renforcer l'innovation sur le territoire et la création de valeur.

Considérant que ces activités se répartiront notamment dans un bâtiment commercial emblématiques de Saint-Nazaire, le « Paquebot ». En cela ce projet s'inscrit pleinement dans l'objectif de reconquête et de mutation des centres-villes.

Considérant que compte-tenu de l'ambition de ce projet, tant en matière d'enseignement supérieur et d'apprentissage que de développement économique ou de transition numérique, la CARENE et la CCI Nantes St-Nazaire ont sollicité la Région des Pays de la Loire pour s'associer à cette initiative et accompagner le CESI.

Considérant que la CCI Nantes St-Nazaire et la CARENE, intéressées par l'opération de réhabilitation de l'étage du « Paquebot », sont les maîtres d'ouvrage publics des parties de l'immeuble ci-après définis :

- La CCI Nantes St-Nazaire est maître d'ouvrage de la partie des locaux accueillant le CESI soit 2509 m² ;
- La CARENE est maître d'ouvrage de la partie des locaux accueillant les activités tertiaires et l'espace évènementiel soit 612 m².

Considérant que c'est dans ce contexte que les parties ont entendu passer par une convention de co-maîtrise d'ouvrage signée le 7 août 2018 et de confier à la CCI Nantes St-Nazaire la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la CCI Nantes St-Nazaire :

- Décide d'acquérir les biens sis à Centre République « le Paquebot » à Saint-Nazaire cadastrés section VD n° 239 (28a76ca) et section VO n°96 (24a75ca) pour la somme de 2.077.606 € hors frais de notaire.
- Autorise le Président à signer tous actes, documents, conventions et actes de la commande publique dans le cadre de cette opération pour le compte de la CCI Nantes Saint-Nazaire et de la CARENE.
- Autorise le Président à engager toute action ou démarche nécessaire à la réalisation de cette acquisition ou s'y rapportant.
- Mandate le Président pour accomplir toutes les mesures de publicité de la présente délibération.

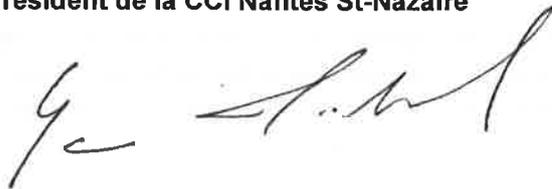
Délibération approuvée par :

29 voix POUR
Quorum : 29

0 voix CONTRE
Présents : 29

0 voix ABSTENTION
Votants : 29

Le Président de la CCI Nantes St-Nazaire



Le Secrétaire, membre du Bureau

